

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/06/2010

Réception par le Prefet : 28/06/2010

Publication : 02/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2010-2-3-2

Séance du vendredi 25 juin 2010

MISE EN OEUVRE DE L'ÉCOREDEVANCE POIDS LOURDS

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009,
- VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
- VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 25 juin 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- propose de soumettre à l'écoredevance nationale poids lourds les sections de routes départementales suivantes susceptibles de subir un report significatif de trafic :
 - la RD 83 pour la section comprise entre l'échangeur avec la RN 66 à Cernay et l'autoroute A 35 au Nord de Colmar ;
 - la RD 415 entre la RD 83 à l'Ouest de Colmar et la limite avec le département des Vosges ;
- demande à l'Etat de mettre en place un observatoire des trafics permettant le cas échéant l'ajout ou la suppression de sections de voie en fonction des reports réels constatés ;
- demande que soient mises en œuvre par l'Etat des mesures concrètes de contrôle pour le respect des restrictions de trafic existantes ou à venir dans le cadre de mesures complémentaires à cette écoredevance ;

- approuve le principe de la signature d'une convention-type relative à l'implantation des installations nécessaires à la perception de la taxe nationale sous réserve de la prise en compte des modifications indiquées dans le rapport ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation de la convention type modifiée, l'approbation des conventions subséquentes et pour tout autre décision relative à la mise en oeuvre du dispositif.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

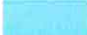



Adopté

- HAUT-RHIN

Proposition des itinéraires locaux soumis à l'éco-redevance poids lourds

Demandes des collectivités et proposition de réseau V6 - horizon 2012



-  Réseau concédé en 2012
-  RRN soumis à l'éco-redevance en 2012
-  Réseau local proposé (V6)
-  Demande des collectivités



DGITM / SAGS / MT